



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2015**

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Absents	: 3
Absents représentés	: 3
VOTANTS	: 27

Secrétaire de séance :

M. Dominique MUNERET

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis au nombre de vingt-sept, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
Mrs Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS,
Mme Corinne BOURDON, M. Paul COURTAS, Mme Karine NEIL,
M. Laurent HESSE, Maires adjoints,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Jocelyne THOUROT,
Mme Annick SAINT-MARS, M. Dominique MUNERET, Mme Aline MERCIER, M. Thierry LOPEZ, M. Jérôme LENOIR, Mme Valérie GOURITEN, M. Lucien CAILLOU, Mme Annick LHOSTE, Mme Lélia STADLER,
M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine GOUX, Mme Sandrine POMMIER, M. Jean-François FOUCHER, Conseillers municipaux

ETAIT ABSENTE REPRESENTEE :

M. Pierrick GARNIER (pouvoir à M. HESSE)
Mme Brigitte BARDINA (pouvoir à Mme COME)
Mme Delphine MAZURE (pouvoir à M. LENOIR)

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

Désigné, à l'unanimité des votants, M. Dominique MUNERET, Secrétaire de Séance ;

Reçu lecture de l'ordre du jour ;

Approuvé, à l'unanimité des votants, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2014, sous réserve de modifications et ajouts transmis par M. LAINEY ;

1 - Adopté, à la majorité par 25 voix pour et 2 abstentions, le compte de gestion 2014 de la commune, établi par M. le Trésorier ;

2 - Adopté, à la majorité par 22 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif 2014 de la commune, établi par M. le Maire, conforme au compte de gestion ;

3 - Approuvé à la majorité, par 25 voix pour et 2 abstentions, l'affectation du résultat 2014 du budget communal :

- Affectation en section de fonctionnement R 002	+ 50 000,00 euros
- Affectation en section d'investissement R 1068	+ 718 725,03 euros

4 - Adopté, à la majorité, par 25 voix pour et 2 abstentions, le compte de gestion 2014 du service assainissement, établi par M. le Trésorier ;

5 - Adopté, à la majorité par 24 voix pour et 2 abstentions, le compte administratif 2014 du service assainissement, établi par M. le Maire, conforme au compte de gestion ;

6 - Approuvé, à la majorité, par 25 voix pour et 2 abstentions, l'affectation du résultat 2014 du budget du service assainissement :

- Affectation en section d'exploitation R 002 + 18 110,96 euros
- Affectation en section d'investissement R 001 + 7 711,67 euros

7 - Fixé, à la majorité, par 23 voix pour et 4 voix contre, les taux des trois taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 11,47 %
- Taxe sur le foncier bâti : 14,92 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 58,56 %

8 - Voté par chapitre le budget primitif de la commune – exercice 2015, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'investissement : 4 615 288,83 euros
- Section de fonctionnement : 3 730 331,25 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES : 3 730 331,25 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
002	Résultat de fonctionnement	50 000,00	Majorité (23 pour, 2 contre et 2 abs.)
013	Atténuation de charges	30 000,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
70	Produits des services	176 930,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
73	Impôts et Taxes	2 943 297,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
74	Dotations et Participations	515 104,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
75	Autres produits de gestion courante	15 000,25	Majorité (23 pour et 4 contre)

DEPENSES : 3 730 331,25 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
011	Charges à caractère général	1 097 771,25	Majorité (23 pour et 4 contre)
012	Charges de personnel	2 064 915,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
014	Atténuations de produits	93 045,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 000,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
65	Autres charges de gestion courante	232 750,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
66	Charges financières	47 850,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	Majorité (23 pour et 4 contre)

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : 4 615 288,83 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
024	Produits de cessions	713 000,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	174 000,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	80 000,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	718 725,03	Majorité (23 pour 2 contre et 2abs.)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 582 183,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
	Reste à réaliser	11 464,36	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
138	Autres	52 631,66	Majorité (23 pour et 4 contre)
	Reste à Réaliser	33 284,78	

DEPENSES : 4 615 288,83 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	RESTES A REALISER en Euros	MONTANTS en Euros	VOTES
001	Solde d'exécution d'investissement (déficit)		146 170,44	Majorité (23 pour et 4 contre)
16	Emprunts et dettes assimilées		111 000,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 288,00	41 008,67	Majorité (23 pour et 4 contre)
21	Immobilisations corporelles	44 982,00	573 013,41	Majorité (23 pour et 4 contre)
Opération Construction Ecole				
20	Immobilisations incorporelles	46 650,83	203 000,00	Majorité (23 pour et 4 contre)
23	Immobilisations en cours		3 431 175,48	Majorité (23 pour et 4 contre)

9 - Voté par chapitre le budget primitif du service assainissement – exercice 2015, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'investissement : 123 223,67 euros

Section d'exploitation : 140 632,96 euros

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES : 140 632,96 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 522,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
70	Vente produits et prestations de service	100 000,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
74	Subventions d'exploitation	2 000,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
002	Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté (excédent)	18 110,96	Majorité (25 pour et 2 abstentions)

DEPENSES : 140 632,96 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
011	Charges à caractère général	72 632,96	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES : 123 223,67 euros**

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
001	Solde d'exécution d'investissement reporté (excédent)	7 711,67	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
13	Subventions d'investissement	45 512,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)

DEPENSES : 123 223,67 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 522,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
16	Remboursement d'emprunt	11 000,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
20	Immobilisations incorporelles	68 268,00	Majorité (25 pour et 2 abstentions)
21	Immobilisations corporelles (Restes à réaliser)	23 433,67	Majorité (25 pour et 2 abstentions)

10 - Voté, comme indiqué dans le tableau ci-après, les subventions 2015 aux associations morignacoises :

Associations	Proposition 2015	Vote
AAPMA	750 €	Majorité : 26 pour et 1 refus de prendre par au vote (M. WEIGANT)
ALPERE Morigny	150 €	Unanimité
AMAP Paniers	100 €	Majorité : 26 pour et 1 refus de prendre par au vote (M. LAINEY)
ANGATA SOUND	500 €	Majorité : 26 pour et 1 refus de prendre par au vote (M. COURTAS)
BADMINTON	1 700 €	Unanimité
COJE Journée de l'Europe	1 200 €	Unanimité
CYCLO CLUB MORIGNY	550 €	Unanimité
FOOTBALL CLUB	5 400 €	Unanimité
JUDO CLUB	3 000 €	Unanimité
KARATE ASM	250 €	Unanimité
KUNG FU	700 €	Unanimité

LOISIRS ET CULTURE	2 450 €	Unanimité
PASTASCIUTTA	400 €	Majorité : 26 pour et 1 refus de prendre par au vote (Mme BOURDON)
PEEP	150 €	Majorité : 26 pour et 1 refus de prendre par au vote (Mme STADLER)
PETANQUE MORIGNY	500 €	Unanimité
PETITS MORIGNACOIS	400 €	Majorité : 26 pour et 1 refus de prendre par au vote (M. HESSE)
PETITS PAS	1 500 €	Unanimité
PLEINE LUNE	500 €	Unanimité
RANDONNEURS DE L'ESSONNE	450 €	Unanimité
RESTONS JEUNES	700 €	Unanimité
TAE KWON DO	400 €	Unanimité
TAROT CLUB	400 €	Unanimité
TEAM BASKET	4 000 €	Majorité : 26 pour et 1 refus de prendre par au vote (M. COURTAS)
TENNIS CLUB MORIGNY	2 000 €	Unanimité
TENNIS DE TABLE	800 €	Unanimité
TOUM VAL DE JUINE	150 €	Unanimité
VADE RETRO SATANAS	500 €	Majorité : 26 pour et 1 refus de prendre par au vote (M. FOUCHER)
TOTAL	29 600 €	

11 - Décidé d'allouer des subventions exceptionnelles aux associations morignacoises dans la limite d'une enveloppe de 3 500 euros pour l'exercice 2015 et décidé de verser comme suit les subventions exceptionnelles suivantes :

Association	Projet	Montant proposé (en euros)	Vote
Tae-kwon-do	Achat de matériel	450	Unanimité
Angata Sound	Organisation d'un festival de world music	1 500	24 voix pour, 2 abstentions, 1 refus de prendre part au vote

12 - Décidé à l'unanimité des votants de verser les subventions suivantes aux écoles de Morigny-Champigny, pour l'exercice 2015 :

Ecole	Effectifs 2015	Subvention 2014
Elémentaire A. Daudet	115	2 990 euros
Elémentaire Chateaubriand	132	3 432 euros
Maternelle J. de la Fontaine	65	1 690 euros
Maternelle C. Perrault	73	1 898 euros

- 13 - Décidé à l'unanimité des votants de verser une subvention de 8 640 euros à l'AMAT (Association Morignacoise des Agents Territoriaux) ;
- 14 - Désigné Mme THOUROT pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité des votants ;
- 15 - Désigné par vote à scrutin secret, à la majorité par 19 voix pour, 2 bulletins blanc et 1 bulletin nul (la liste conduite par M. LAINEY ayant recueilli 2 suffrages), M. HESSE, pour siéger en tant que représentant de la commune au conseil communautaire de la CCESE ;
- 16 - Approuvé, à l'unanimité des votants, la rétrocession de la parcelle cadastrée section J n° 950 à la commune pour l'euro symbolique ;

**L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses,
M. le Maire a clos la séance à 23 heures 30.**

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune**

Fait à Morigny-Champigny
Le 4 avril 2015

Le Maire,
Bernard DIONNET

Affiché le 04/04/2015